

HORAIRES
Entrée: 18h27
Sortie: 19h32
DVAR THORA

Il est question dans notre *Paracha* des trois Autels qu'a construit *Abraham Avinou*, lors de son arrivée en terre de Canaan: «... Il bâtit en ce lieu un Autel à D-ieu qui lui était apparu» (Béréchit 12, 7). «... Il y érigea un Autel au Seigneur, et il proclama le nom de l'Éternel» (verset 8). «*Abram alla dresser sa tente et établir sa demeure dans les plaines de Mamré, qui sont en Hébron; et il y éleva un Autel au Seigneur*» (Béréchit 13, 18). Pour les deux premiers Autels, *Rachi* donne une explication. Pour le premier, il commente: «*Il bâtit là un Autel par gratitude pour l'annonce de sa future descendance et pour la promesse d'Érets Israël*». Pour le second, il nous dit: «*Son intuition prophétique lui a révélé que ses descendants allaient être, un jour, impliqués dans la faute de Akhan* (Josué 7). Aussi y a-t-il prié pour eux.» Il convient de s'interroger: Pourquoi ne donne-t-il pas le sens de la construction du troisième Autel? Essayons de donner une explication. Nos Sages enseignent: «*L'action des pères est un signe pour les fils*» (voir *Béréchit Rabba* 40, 6). Aussi, les Autels qu'a bâtis *Abraham* préfiguraient-ils le Service des Sacrifices du *Beth HaMikdache* ainsi que le *Beth HaMikdache* lui-même. En effet, nous constatons que l'Autel influence le monde de trois manières: (a) l'Autel est la source par laquelle l'abondance de nourriture se répand dans le monde («Nourrissant»); (b) l'Autel assure l'expiation des fautes et éloigne des enfants d'Israël les mauvais décret et les iniquités («Pardonnant»); (c) l'Autel renforce l'affection particulière entre Israël et le Saint, béni soit-Il («Aimant»). Cette division en trois se reflète respectivement dans de nombreux détails liés à l'Autel et au culte des Sacrifices: **Trois types de catégories de Sacrifices:** (a) Les Sacrifices de paix (*Chélamim*) – consommés par les propriétaires, correspondant à «Nourrissant»; (b) Les Sacrifices de *Hatat*

et de *Acham* – qui apportent l'expiation, correspondant à «Pardonnant»; (c) L'holocauste (*Ola*) – offert pour la gloire du Saint béni soit-Il seul, correspondant à («Aimant»). Trois types d'actions dans chaque Sacrifice: (a) La consommation par les *Cohanim* et les propriétaires («Nourrissant»); (b) L'aspersion du sang, qui est l'expiation («Pardonnant»); (c) Le feu descendu du ciel, qui exprime la révélation de la Présence divine (*Chékhina*) en Israël («Aimant»). **Trois degrés dans le Service de l'Éternel:** (a) La Thora et les Commandements – nourriture de l'âme («Nourrissant»); (b) La *Téchouva* – le moyen d'obtenir le pardon («Pardonnant»); (c) Le *Mésirout Néfesh* (don de soi) – correspondant à l'attachement parfait avec D-ieu («Aimant»). **Trois Temples:** (a) Le premier Temple – correspondant aux *Tsaddikim* («Nourrissant»); (b) Le deuxième Temple – correspondant aux *Baalé Téchouva* («Pardonnant»); (c) Le troisième Temple – L'adhésion absolue au Créateur («Aimant»). Et de même, pouvons-nous voir le lien avec les trois Autels qu'a bâtis *Abraham Avinou*: (a) Le premier Autel – pour «la bonne nouvelle de la descendance et sur la bonne nouvelle de la terre d'Israël», satisfaisant les besoins de l'homme («Nourrissant»); (b) Le deuxième Autel – pour l'expiation de la faute («Pardonnant»); (c) Le troisième Autel – uniquement pour la Gloire du Saint béni soit-Il («Aimant»). Et c'est pourquoi *Rachi* n'a pas expliqué le sens de la construction du troisième Autel, car dans celui-ci, il n'y avait pas d'autre intention que celle de construire un Autel à la Gloire du Saint béni soit-Il. C'est aussi la raison pour laquelle ce troisième Autel a été construit précisément dans la ville d'Hébron, qui signifie «attachement», car le but de sa construction fut d'unir les Enfants d'Israël au Saint béni soit-Il.

Collel
HALAKHA

1) Théoriquement, il est permis le *Chabbath* de lire des nouvelles dans le journal. Cependant, il est interdit de lire, ne serait-ce qu'en y jetant un coup d'œil, les informations commerciales qui paraissent dans le journal; on n'aura pas non plus le droit de lire et de jeter un coup d'œil sur les annonces du journal dans lesquelles sont publiées des offres de vente, d'achat, des offres de travail, des recettes de cuisine, etc. Il n'y a pas la moindre interdiction de lire les enseignements de Thora que l'on publie dans les journaux, à condition de bien faire attention à ne pas regarder les sujets commerciaux et tout ce qui a été mentionné ci dessus.

2) De même, on pourra permettre, théoriquement, de consulter des livres ou des journaux professionnels, qui ne contiennent pas de sujets commerciaux, ou de lire des livres d'étude, ou même de visiter une exposition à but pédagogique. Par contre, il sera interdit de consulter des livres ou des journaux professionnels qui traitent de sujets commerciaux, ou qui traitent de sujets en relation avec les activités professionnelles de celui qui les lit, et auxquelles il est interdit de se référer, le *Chabbath*.

(D'après le livre *Chmirath Chabbath Kéhilkhata*)

RÉPONSE

Pour comprendre l'Exil d'Ichmaël, il nous remonter à l'origine de son nom. Il est écrit: «Tu appelleras son nom Ichmaël [ישמעאל], parce que D-ieu a entendu (Chama) ton affliction» (Béréchit 16, 11). Le Midrache [Pirké déRabbi Elièzer 32] commente: «Pourquoi Ichmaël porte-t-il ce nom? Parce que, à la suite de ce que lui fera subir Ichmaël sur la terre à la fin des Temps, D-ieu écoutera (Ichma E-l) les pleurs [d'Israël]. C'est la raison pour laquelle il s'appelle Ichmaël [ישמעאל], comme il est dit: 'D-ieu écoutera et leur répondra (Ichma E-l Véyaanem)' (Téhilim 55, 20).» Ainsi, les descendants d'Ichmaël sont-ils les derniers persécuteurs du Peuple Juif avant la Délivrance finale, comme l'enseigne Rabbi 'Haïm Vital [Ets Daat Tov VéRa], commentant le verset: «Si l'Eternel n'avait été avec nous, quand l'homme אדם (Adam) se levait contre nous» (Téhilim 124, 2) [אדם Adam fait allusion à Ichmaël, appelé «homme sauvage - Péré Adam – voir Béréchit 16, 12]: «Après les quatre Royautés qui ont opprimé le Peuple d'Israël (Babylone, Perse, Grèce, Rome) viendra une cinquième Royauté avant la venue du Machia'h: Ichmaël». Nos Sages nous révèlent le caractère exceptionnel de l'Exil d'Ichmaël. Rapportons ici quelques enseignements indiquant la souffrance que fera endurer Ichmaël au Peuple Juif, particulièrement à la fin des Temps: 1) «Il n'y a pas d'exil plus difficile que celui d'Ichmaël» [Zohar Chémot 17a]. 2) «Aucun autre peuple ne s'élèvera contre Israël avec plus de haine et d'intention de nuire et de nous diminuer... que [Ichmaël]» [Rambam – Iguéret Téman]. 3) «Dans le futur, Ichmaël causera une souffrance extrême et anormale, comme on n'en a jamais vu» [Ets Daat Tov VéRa – Téhilim 124]. 4) «D-ieu a créé soixante-dix langues mais Il n'a opposé Son Nom à aucunes d'elles à l'exception d'Israël [ישראל]. Mais à présent que D-ieu, a rendu le nom d'Ichmaël [ישמעאל] égal à celui d'Israël; hélas, qui survivra à ses jours? Comme il est écrit: «Qui survivra au fait que le Nom de D-ieu (E-l) lui ait été apposé (Mi Y'hé MiSoumo E-l)?» (Bamidbar 24, 23) [Pirké déRabbi Elièzer 30]. 5) «Malheur pour le jour où Ichmaël est né et a pratiqué la Mila... Dans le futur, durant un long moment, les enfants d'Ichmaël régneront sur la Terre sainte quand elle sera complètement déserte et inculte, exactement de la même manière que leur circoncision est vide et incomplète. Ils empêcheront les enfants d'Israël de revenir à leur Terre jusqu'à ce qu'ils perdent leurs mérites.» [voir Zohar Vaéra 32b]

RÉCIT

On rapporte au nom du Gaon Rabbi 'Haïm de Volojine que si quelqu'un possède de l'argent bien acquis totalement exempté de tout soupçon de vol, cet argent est pleinement assuré, les voleurs ne pourront rien contre lui et il ne lui arrivera aucun mal. On l'a constaté dans un cas qui s'est produit chez Rabbi 'Haïm quand une compagnie de responsables communautaires vint le trouver pour discuter avec lui d'un charlatan qui leur avait fait subir des pertes financières. Pendant qu'ils étaient en train de lui raconter leurs malheurs, la nappe de la table glissa par terre et à sa suite, avec un grand bruit, tombèrent par terre tous les ustensiles en verre qui se trouvaient sur la table. Les invités avaient l'air troublés et bouleversés, se demandant quel dommage ils avaient causé à Rabbi 'Haïm sans le vouloir. Mais voici qu'avant qu'ils aient eu le temps de comprendre ce qui se passait, le Rav les rassura en disant: «N'ayez crainte, Messieurs, je suis sûr que pas un seul instrument ne s'est cassé. Ces récipients sont assurés contre tout dommage, car ils ont été acquis par de l'argent entièrement propre.» En vérifiant attentivement tous les ustensiles, on s'aperçut que Rabbi 'Haïm avait raison. Le Rav ajouta que ce n'était pas par hasard que la nappe était tombée en entraînant tout, c'était une allusion et un signe pour eux, afin de leur enseigner que lorsque l'argent est effectivement propre et intègre, il n'y a rien à craindre de personne, pas même des charlatans. A l'image de ce qu'ils avaient vu sous leurs yeux, personne n'aurait le pouvoir de leur faire perdre de l'argent pur par ses mensonges

PERLE

Concernant l'annonce de l'Exil en Egypte, il est écrit dans notre Paracha: «D-ieu dit à Abram: Sache-le bien, tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne sera point à eux, il y seront asservis et opprimés durant quatre-cent ans... Et la quatrième génération reviendra ici [en Terre de Canaan], le péché de l'Amorréen n'est pas encore complet [ce n'est qu'à ce moment qu'il méritera d'être chassé de son pays, car D-ieu ne punit un peuple que lorsque la mesure est comble – Rachi]» (Béréchit 15, 13 et 16). Quel est le sens de la «Quatrième Génération»? Rapportons différentes réponses: 1) Rachi explique: «Après leur arrivée en exil en Egypte, ils y resteront durant trois générations, et la quatrième reviendra dans ce pays-ci... C'est ce qui est arrivé. Yaacov est descendu en Egypte; fais le compte des générations. [La première génération de l'Exil en Egypte] Celle de Yéhouda (la génération de Yaacov n'est pas comptée car ce dernier était déjà très âgé lorsqu'il descendit en Egypte et aussi parce que l'esclavage décrété – «ils y seront asservis et opprimés» – ne commença que lorsque le Patriarche quitta ce monde [voir Rachi sur Béréchit 47, 28] – Sifté 'Hakhamim), celle de son fils Pérets et celle de 'Hetsron, le petit-fils. Et Caleb, fils de 'Hetsron (appelé aussi Caleb fils de Yéfouné יפונה – car il s'est détourné פנה [Pana] du conseil des Explorateurs), est parmi ceux qui sont entrés dans le Pays [après deux-cent-dix ans d'Exil, comme l'indique en allusion la valeur numérique

du mot דור Dor («[Et la quatrième] génération ...» - verset 16) – Baal Hatourim].» 2) Le Ramban, en désaccord avec Rachi, explique que la «quatrième génération» désigne les descendants du peuple Amoréen. Aussi, du jour où fut décrété l'Exil, Hachem patienta (jusqu'au «seau plein») pour punir ce peuple idolâtre afin qu'apparaisse la quatrième génération, car il est dit à propos de l'interdiction de l'idolâtrie: «Tu ne te prosterner point devant elles (les idoles) ... Car Je suis un D-ieu Jaloux] qui poursuit la faute des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération» (Chémot 20, 5). Par ailleurs, Hachem devait aussi prolonger l'Exil du Peuple Juif de trente ans (430 ans au lieu des 400 ans prévus initialement et annoncés à Abraham) en raison de leurs fautes qu'il fallait purger avant leur délivrance [Ramban sur Chémot 12, 42]. 3) Le Or Ha'Haïm Hakadoch, contestant le point de vue de Rachi et celui du Ramban, explique qu'il y a en fait deux termes קצים: Un premier Terme קץ (Kets) de quatre cents années d'Exil, d'esclavage et d'oppression, qui verra la Sortie d'Egypte des Béné Israël, et un second Terme קץ pour les conduire dans le Pays, différent du premier Kets puisque n'entrera en Terre de Canaan, non pas la génération qui sortit d'Egypte mais la génération suivante («la quatrième génération»). Aussi, faut-il compter les trois générations de l'Exil à partir de celle de Pérets (Pérets, 'Hetsron et Caleb) car l'esclavage en Egypte n'avait pas sévi tant que Yéhouda et ses frères étaient vivants [Chémot Rabba 1]; ce sont donc les enfants de Caleb et leur génération (la quatrième) qui entrèrent en Terre de Canaan. Rapportant le principe du Talmud [Bérakhot 7b]: «Si un Impie possède un quelconque mérite, le Juste imparfait qui le combat ne pourra le vaincre que lorsque son mérite sera entièrement épuisé. En revanche, si l'Impie est sans mérite ou que le Juste est parfait, rien empêche la perte [immédiate] de l'Impie», le Or Ha'Haïm explique qu'avant la faute des Explorateurs, les Béné Israël étaient du niveau des «Justes parfaits» et par conséquent méritaient d'entrer en Terre de Canaan dès la deuxième année de la Sortie d'Egypte – soit au Terme des quatre-cent ans d'Exil – bien que le péché de l'Amoréen (l'impie) ne fût pas arrivé à son comble. Cependant, la faute des Explorateurs (et le découragement du Peuple) a rabaisé le niveau spirituel des Béné Israël au rang des «Justes imparfaits», ce qui eut pour conséquence qu'ils durent attendre (durant quarante ans dans le Désert) l'épuisement du mérite de l'Amoréen et la complétude de sa faute pour entrer en Terre Sainte. Ce fut donc la génération suivante (la quatrième) [et non celle de la Sortie d'Egypte] qui bénéficia du privilège. 4) Le véritable Kets de la Galout est celui des «générations», comme il est dit: «Celui qui dès le commencement, appelle les générations [à l'être]» (Isaïe 41, 4) [«D-ieu connaît toutes les générations à venir, et Il appelle chacune d'entre elle à se tenir en son temps» – Métsoudat David]. Bien que l'esclavage en Egypte fût décrété pour quatre-cents ans, il ne dura réellement que deux cent-dix ans. En revanche, comme l'avait promis Hachem à Abraham, la consolation – le retour en Terre Sainte – se réalisa bien la «quatrième génération». En effet, Kéhat Ben Lévi fut parmi ceux qui descendirent en Egypte, Moché Rabbénou fut parmi ceux qui sortirent d'Egypte et ses enfants, parmi ceux qui entrèrent en Terre d'Israël, soit avec la quatrième depuis Kéhat (Kéhat, Amram, Moché et ses enfants) [voir Michna Edouyot 2, 9 – Tosfot Yom Tov].